

**PARTENARIAT EDUCATIF ET GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE EN
RDC : *Regard croisé sur le recrutement et la formation des étudiants à l'Université de
Kinshasa.***

Par

MUKULU NDUKU Patrice Bénis

Enseignant-Chercheur

Département des Sciences Politiques et Administratives

Université de Kinshasa

Courriel : patricemukulu@yahoo.fr

LIKINDA BOSOLO Jenny

Chercheure

Licenciée en Sciences Politiques et Administratives

Université de Kinshasa

Courriel : likinda07@gmail.com

Résumé

En vue d'atteindre les missions que l'Etat lui assigne, l'Université de Kinshasa organise un concours d'admission à l'intention des candidats diplômés d'Etat désireux de poursuivre les études universitaires.

Ce concours entame le système de partenariat, dans la mesure où, il conduit à la réduction des effectifs des étudiants (*contribuables du partenariat*), soulève la question de la gouvernance dans cet établissement d'enseignement supérieur et universitaire, en particulier aux plans financiers et de la formation des étudiants.

Au regard des missions assignées à cette université, ce travail s'efforce d'établir le paradoxe entre la formation des étudiants et le partenariat éducatif ; tout en établissant un lien entre les sources de financement et le recrutement par voie de concours.

Mots Clés: Partenariat- recrutement- formation.

Introduction

On a longtemps cru que les nations indépendantes allaient atteindre le développement par la scolarisation. Les chances sont devenues faibles dans ce domaine. La croyance que l'école juge et contribue à l'insertion des jeunes dans la société, se perd de plus en plus à partir du moment où, plus on monte haut dans l'échelle scolaire, plus on a de difficultés à prendre un travail non seulement dans l'industrie mais aussi dans la campagne. Les raisons relatives à cette difficulté sont multiples. Nous pouvons citer entre autres le manque d'une bonne formation des jeunes diplômés, décrié par certaines entreprises de la place en RDC par exemple.

Cinquante deux ans après son indépendance, la République Démocratique du Congo patauge. De crises à répétition qu'elle a connues handicapent sa bonne marche. Ce vaste territoire aux multiples potentialités offre un visage peu reluisant en termes de développement dans tous les secteurs de la vie nationale en général et celui de l'éducation en particulier.

C'est dans ce contexte de crise persistante, que l'Eglise catholique a initié vers les années 90 dans les écoles de son réseau le partenariat éducatif, consistant en la prise en charge des agents de ce secteur par les parents. Ce partenariat comme mode de survi du système éducatif congolais, vient à la rescousse de l'Etat en faillite et supplée au salaire insignifiant que ce dernier alloue à ses agents (ce salaire est appelé par le commun de mortel, SIDA : « salaire insignifiant difficilement acquis ». *Ce maigre salaire ne permet pas aux agents de relier les deux bouts du mois, il conduit lentement mais sûrement à la mort, à l'instar du SIDA*).

Cependant, l'Université de Kinshasa entend poursuivre ses missions sur la formation, la recherche et le service à la communauté. Dans cette logique, elle organise un recrutement par voie de concours, *visant* la sélection des meilleurs candidats diplômés d'Etat désireux de poursuivre leurs études universitaires. Ce concours s'inscrit dans la perspective du renforcement des capacités de cet Etablissement, devenu moins compétitif au niveau mondial d'une part, et d'autre part entame le partenariat éducatif, principale source de financement de cette Université, par la réduction des effectifs des étudiants, *contribuables* du partenariat.

L'analyse dans le cadre de ce travail porte sur le partenariat éducatif et le recrutement des étudiants à l'Université de Kinshasa, au regard des missions assignées à cette dernière. Les résultats attendus sont le fruit d'une expérience vécue, à notre qualité d'enseignant membre effectif de l'Association de corps scientifique ACS (l'un des partenaires au partenariat éducatif) depuis 2009.

1. Historique de l'Université de Kinshasa

L'histoire de l'Université de Kinshasa commence en 1921 avec la création, par l'Université Catholique de Louvain, d'une association médicale qui devait s'occuper de la Santé et de l'éducation au Congo. De cette initiative résulte la création d'une Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo (FOMULAC) par les Professeurs de cet Etablissement, et plus tard en 1927, du premier établissement de santé construit à Kisantu dans le Bas Congo (l'une des onze provinces que compte la RDC) où eut lieu le premier cours de formation des infirmières au Congo.

En 1932, l'Université de Louvain crée dans le même site, une section d'agronomie, à laquelle s'ajoutent une section des sciences administratives et commerciales en 1936, et une autre section d'assistants médicaux en 1937.

En 1947, ces trois sections furent regroupées sous l'appellation de Centre Universitaire Congolais de Lovanium, qui fut transféré du site de Kisantu à celui de Kimwenza, et qui devint l'Université de Lovanium en 1952, plus tard l'Université de Kinshasa.

La première année académique de la nouvelle Université avait été inaugurée en 1954 avec des Candidatures en sciences naturelles, en sciences sociales et administratives, en sciences pédagogiques, et en sciences agronomiques.

2. Mission et sources de financement de l'Université de Kinshasa

2.1. De la Mission

La mission de l'Université de Kinshasa est triple, à savoir : l'enseignement, la recherche et les services à la nation. Elle vise à faire donc de l'étudiant l'un des Acteurs principaux au développement économique et social de son pays d'un coté et, de l'autre, le centre de toutes les activités de formation et de recherche et sa communauté. Pour y arriver, l'université est appelée à :

- Organiser une formation globale de haut niveau destinée aux jeunes et aux adultes admis à l'Université, leur permettant de s'adapter à la société envier de participer à son évolution;

- Répondre aux besoins d'accueil et d'encadrement des étudiants ;

- Faire de l'Université une institution de recherche misant sur l'excellence, dans ses fonctions académiques et professionnelles ;

- Favoriser le développement de la région de Kinshasa en particulier, et de la République Démocratique du Congo en général ;

- Créer des conditions d'acquisition et d'épanouissement des valeurs républicaines et du respect du patrimoine collectif (www.unikin.cd, consulté le 06/05/2012)1.

2.2. Des sources de financement

L'histoire de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC, montre la place prépondérante du trésor public dans le financement des établissements. Le budget de fonctionnement de Lovanium (ancienne appellation de l'Université de Kinshasa) relevait entièrement du trésor public d'une part et, d'autre part, de la participation de l'Etat congolais dans le budget d'investissement (construction des infrastructures et acquisition des équipements). Cet apport s'élevait à 80% dans les premières années du lancement du projet de l'université en 1954. Dans la suite, la participation du trésor public a oscillé entre 50% et 75%, respectivement pour le renouvellement des équipements et pour les dépenses socioculturelles en faveur des étudiants (**R.NGUB'USIM MPEY-NKA : 2010**)². Quelques décennies plus tard, à cause des crises à répétition que l'Etat a connue, ce dernier s'est désengagé totalement du secteur de l'enseignement dans son ensemble, laissant la place aux initiatives privées, dont le partenariat éducatif.

Cependant, il faut noter qu'à ce jour, l'Université de Kinshasa a plusieurs sources de financement mais, le partenariat éducatif compte parmi la principale de ces sources. Outre, ce partenariat éducatif donc, les avoirs de l'université de Kinshasa proviennent des unités des productions suivantes : librairie et imprimerie, agro-pastorale, débits des boissons, cabines téléphoniques, bureautiques, Malewa (pour désigner les restaurants en lambeau, dans lesquels les bourses sont à la portée des communs de mortels) (**Administration du Budget de l'Université de Kinshasa**)³.

3. Partenariat éducatif : alternative Universitaire à la situation de crise

C'est dans la première moitié de la décennie 90 que le partenariat éducatif a émergé dans les universités congolaises pour pallier à la chute historique des financements publics suite à l'appauvrissement de l'Etat, Confronté à la contraction de ses ressources et soumis dès les années 1982 à la cure d'amaigrissement des programmes d'ajustement structurel. L'Etat zaïrois (congolais) a interrompu à partir de cette même année l'allocation des subsides à l'ensemble du secteur éducatif. La part de l'éducation dans le budget national est passée de 25% à 7% entre 1980 et 1986 jusqu'à atteindre le fond de moins 1% pendant les décennies 90 et 2000. Actuellement, elle se lève à 13%.

Plusieurs conséquences en étaient découlées notamment, la suppression des bourses d'études pour les étudiants, la réduction drastique des salaires, des frais de fonctionnement, d'investissement et d'équipement, des grèves à répétition, des années académiques blanches etc., annonciateurs du déclin et de l'arrêt de l'offre éducative universitaire.

C'est dans ce contexte que s'est négocié le partenariat éducatif dans les établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire en vue de sauver ce secteur du naufrage. Livrés à eux-mêmes et menacés de disparition, les autorités académiques, les enseignants et les étudiants (et leurs parents) ont dû inventer un mode alternatif de financement desdits établissements. Ils ont convenu que les étudiants devaient désormais financer les salaires des enseignants afin de leur permettre de continuer à assurer la formation de la jeunesse congolaise.

Cette mesure baptisée de "*sauvetage des années académiques*" initiée par l'Eglise catholique, a été inaugurée à l'Université de Kinshasa en 1994, puis appliquée aux autres établissements du pays. Considéré au départ comme une solution ad hoc, "la formule s'est installée, proliférée et institutionnalisée" _ par les Etats Généraux de l'Education (EGE) en 1996 et

est devenue la pierre angulaire du fonctionnement de ces institutions (**J. P. MPIANA TSHITENGE Wa MASENGU : 2011**)⁴.

3.1. Partenaires au partenariat éducatif à l'Université de Kinshasa

Le partenariat éducatif à l'université de Kinshasa a comme partenaires : le comité de gestion de l'Université (composé du Recteur, du Secrétaire Général Académique, du Secrétaire Général Administratif et de l'Administrateur du budget), représentants l'Etat congolais, du personnel académique(Professeurs), du personnel scientifique (Chefs des travaux et Assistants), du personnel administratif et technique(Administratifs) et, de la coordination des étudiants (Représentants des étudiants). Ces différents corps du personnel sont regroupés chacun dans une association qui siège au collège de partenariat (COPA en sigle) par l'intermédiaire de leurs délégués, excepté le comité de gestion qui participe à la totalité de ses membres.

3.2 Fonctionnement du partenariat éducatif à l'Université de Kinshasa

Au début de chaque rentrée académique, les membres du COPA se réunissent pour décider sur plusieurs points importants du protocole d'accord : taux des frais à payer par les étudiants (la fixation des frais par le COPA tient généralement compte des paramètres socio-économiques des contribuables que sont les étudiants et en comparaison du montant des frais fixés dans les autres Etablissements de l'enseignement Supérieur et Universitaire du pays), clé de répartition entre différents services et les facultés, nombre des mois à payer aux agents(fixé en faisant des projections des effectifs des étudiants en termes de prévisions).

Le fonctionnement du partenariat éducatif tourne essentiellement autour de la gestion des frais payés par les étudiants. Le COPA est organisé dans une cellule de gestion, composée des représentants des Associations au partenariat, APUKIN (Association des Professeurs de l'Université de Kinshasa), ACS (Association de corps Scientifique), APAT (Association de personnel Administratif et Technique), ainsi que la coordination des étudiants. A travers cet organe et sous la supervision du comité de gestion de l'Université, représentant de l'Etat Congolais, un compte bancaire dans lequel sont logés les frais de partenariat éducatif, est créé à la Banque internationale d'Afrique au Congo BIAC. Le numéro de ce compte est affiché dans les agences universitaires de la dite banque et, permet aux étudiants de verser leurs frais, en tenant compte des modalités de paiement selon qu'il s'agit des étudiants débutants (premier graduat-classe de recrutement) ou ceux des classes montantes (de deuxième graduat en deuxième Licence). Pour l'année Académique 2011-2012, Les frais pour les étudiants débutants ont été fixés à 220 \$(payable en une tranche) et, à 200\$ pour ceux des classes montantes (payable en deux tranches 165\$ et 32\$). La paie des agents n'est pas mensuelle, mais tient compte du rythme de paiement, *au mieux de recouvrement* des frais par les étudiants. Le terme mois est utilisé simplement pour indiquer le nombre de fois prévu pendant l'année pour le paiement de cette prime aux agents.

Avant toute opération de paie, les représentants des agents, membres du COPA se réunissent pour procéder à l'affectation des montants dans différents services. Le jour de la paie, chaque représentant des agents retire l'enveloppe destinée à son association et la remet aux agents payeurs basés dans des différents services. Seule, l'APUKIN qui se voit payer à la Banque commerciale du Congo BCDC (**Secrétariat du corps Scientifique**)⁵.

3.3 Impact du partenariat éducatif

Le partenariat éducatif présente quelques avantages qui consistent entre autres à

réduire l'élasticité des années académiques (Il faut noter qu'avant l'instauration de ce système, une année académique à l'Université de Kinshasa se déroulait entre 18 à 24 mois, actuellement elle se termine après 9 à 10 mois). Ce partenariat contribue aussi l'assiduité tant soit peu du corps enseignant, dans un environnement envahi par les universités privées qui proposent des rémunérations supérieures à celles de l'Université de Kinshasa. Il supplée au salaire des agents. La prime du partenariat pour un Assistant que nous sommes est de 160\$, tandis que le salaire octroyé par l'Etat Congolais s'élève à 70\$. Le partenariat éducatif favorise une attitude de solidarité, qui consiste souvent à la prise en charge des certains étudiants butés aux difficultés de payer les frais exigés au moment opportun. La pratique consiste aux arrangements informels entre certains agents et étudiants concernés. L'agent accepte de prendre de manière anticipée un montant d'argent auprès de l'étudiant en difficulté ou pas, tout en déposant un document de prise en charge auprès des représentants de son association pour le compte de celui-ci. Dans ce document, l'agent s'engage à ne pas toucher sa prime à la prochaine paie, en compensation des frais perçus de l'étudiant.

Par ailleurs, le partenariat éducatif, comporte comme désavantages majeurs : L'anarchie occasionnée entre autres par le non respect du calendrier académique (chaque faculté dispose de son calendrier malgré celui proposé par l'Université), la pression exercée par les étudiants auprès des enseignants pour leur passage des classes, cela pour avoir payé les frais (« je ne veux pas échouer ou refaire l'année d'étude »), est une phrase qu'on entend souvent actuellement dans la bouche des étudiants. Cette phrase ne signifie nullement que l'étudiant se décide de doubler d'effort pour comprendre les matières et réussir. Elle signifie pour nombre d'étudiants dont la règle d'or est malheureusement le moindre effort, se préparer à affiner les stratégies de tricherie aux évaluations. Et lorsque ces mécanismes n'ont pas fonctionné et que l'étudiant a malgré tout été recalé, cette phrase devient un incitateur à d'autres stratégies. La plus simple est d'exercer à fond le droit reconnu à l'étudiant à faire recours auprès du jury ou de l'enseignant du cours où on n'a pas de bonnes cotes. Dans ce cas, l'étudiant se livre à de nombreux et intempestifs recours introduit auprès des divers enseignants appelés « catcheurs » c'est-à-dire les durs, ceux chez qui on ne réussit pas, qui sont par contre rigoureux. L'étudiant use des justifications du genre : veuillez réexaminer ma copie, il semblerait que ma cote ait été mal transcrite, voulez vous m'aider en m'accordant des points, je sollicite une mesure de grâce, etc. A cette liste non exhaustive désavantages du partenariat éducatif, s'ajoutent l'émergence des notions et de la conscience de « grandes » et « petites » Facultés, notions basées simplement sur l'importance numérique des étudiants inscrits par faculté. Cette grandeur se définit par rapport à la capacité de contribution financière de ces facultés au partenariat éducatif (c'est le cas notamment de la faculté de Droit, de Médecine, de l'économie et de sciences sociales), l'exacerbation des inégalités sociales au niveau des étudiants entre ceux des familles pauvres et ceux d'origines aisées, la corruption et l'exploitation financière des étudiants(monnayage des cotes, les recommandations ou les « ordonnances », c'est une prescription qui vise à résoudre le problème de l'étudiant auprès de Professeurs, Chefs de travaux et Assistants lors des examens, le paiement généralement obligatoire de droit d'auteur parfois sans qu'on ait disposer de l'ouvrage ou du syllabus, le tribalisme(beaucoup d'étudiants ne s'inscrivent à l'université en connaissance des enseignants ou autres agents se trouvant dans la faculté de son choix), le point sexuellement transmissible, le désengagement de l'Etat congolais de sa responsabilité d'assurer des salaires décents aux agents de l'université(bien au contraire l'Etat congolais prélève 20% du montant sur les frais du partenariat, considérant ainsi les contributions des parents comme impôt), les conflits entre les partenaires au partenariat et les comités de gestion successifs, la pratique des activités de

survie extra-muros par les enseignants, qui demeure l'expression la plus courante de la précarité de conditions de vie chez les enseignants. En effet, pour survivre tout membre du personnel qui le peut, possède au moins une activité rémunératrice en dehors de l'université de Kinshasa. Ce genre d'activités perturbent l'activité principale et suscitent souvent de la condamnation pour ceux qui s'y livrent. La politisation de l'Université dans le choix de ses dirigeants. Ce choix s'opère par la mouvance au pouvoir, et les animateurs désignés doivent être de la famille politique. Ce qui provoque souvent la rupture entre le comité de gestion et la base(les autres services).

4. Recrutement et formation des étudiants à l'Université de Kinshasa

4.1 Du recrutement des étudiants

Il est bon de rappeler que Lovanium (ancienne appellation de l'université de Kinshasa) se voulait une université dont l'accès était sélectif. Avant l'avènement des diplômes d'Etat qui date de 1967, les diplômés des humanités anciennes étaient admis à l'université Lovanium moyennant certaines garanties. Ces garanties relevaient de mécanismes de sélection susceptibles de donner plus de chances de réussite et d'évolution académique heureuse aux étudiants. Les tout premiers étudiants de Lovanium, admis le 15 janvier 1954, ont non seulement dû être sélectionnés par un jury central, mais ont commencé par une année propédeutique. Avec les examens d'Etat, aux anciens mécanismes de sélection sont venus s'ajouter d'autres. À l'issue des examens d'Etat, le finaliste obtenait le Diplôme d'Etat pour les performances moyennes. Suite aux pressions politiques et sociales nées du fait de l'UNAZA (université nationale du Zaïre), cet examen d'orientation fut supprimé. Il fut décidé par exemple de faire rattraper le retard en formation supérieure et universitaire de certaines provinces, par le système d'inscription par « quotas ». La formule consistait à exiger 60% de points à l'examen d'Etat pour l'inscription en premier graduat, aux candidats des provinces dites « scolairement favorisées » ; tandis que ceux des provinces dites « scolairement défavorisées » pouvaient s'inscrire avec le minimum de 50% des points obtenus aux examens d'Etat. Ces divers mécanismes de sélection n'ont pas résisté aux pressions. Et l'accès à l'université fut libéralisé, voire banalisé. C'est depuis ce moment que l'Université de Kinshasa et tout l'enseignement supérieur congolais ont tourné le dos à la tradition de la sélection basée sur les aptitudes et se sont installés confortablement dans le style d' « une université de masse » (R.NGUB'USIM MPEY-NKA : 2010)⁶.

Cependant, le concours d'admission de nouveau en vigueur à l'Université de Kinshasa, a été initié pour la première fois par la faculté de Médecine avec comme objectif principal la réduction des effectifs en première année de graduat (qui nageait aux alentours de 4000 étudiants) pour une bonne formation des étudiants. Lorsque l'université avec l'implication de l'Etat Congolais se décide de généraliser cette pratique sur l'ensemble des facultés, elle va lever l'option sur les conditions de participation à ce concours d'admission. Tous les candidats ayant réussi aux examens d'Etat avec plus 60% des points, ne sont pas soumis au concours mais, par contre tous ceux qui ont un pourcentage inférieur à 60%, sont appelés à passer le concours. Le droit de participation à ce concours est fixé à 10\$ Américain. A la publication des résultats, les candidats qui réussissent, obtiennent un formulaire d'inscription au prix de 20\$ américain. L'on note par ailleurs que, chaque faculté organise le concours de manière autonome mais, s'inscrit dans la philosophie générale des effectifs envie de réussir le partenariat. Il arrive pour cela que le concours se déroule plusieurs fois. Par ailleurs, Il n'ya aucun mécanisme de

collaboration entre facultés dans l'organisation de ce concours, à tel enseigne que un candidat peut échouer à la faculté de Sciences sociales et, se décide de passer un autre concours à la faculté de Droit.

Une autre question fondamentale que soulève l'organisation du concours d'admission, est celle de savoir si les candidats admis après *sélection*, conservent toujours l'esprit de compétition tout au long de leur cursus académiques ? En outre, par rapport à la dégradation du système de l'enseignement au pays, le pourcentage obtenu aux examens d'Etat ne peut être considéré comme *un critère substantiel de recrutement sans concours*.

4.2. De la formation des étudiants

Pour rappel, la vision de l'Université de Kinshasa est d'offrir un enseignement et une formation guidés par *la créativité, l'innovation et l'excellence*. Elle vise de faire de l'étudiant et de sa contribution au développement économique et social du pays le centre de toutes ses activités de formation, de recherche et de développement de la communauté (M. LEJEUNE et M. GULUNGANA : 2009)⁷.

L'éducation et la formation tout au long de la vie sont importantes pour la compétitivité, la capacité d'insertion professionnelle, la prospérité économique, mais aussi l'inclusion sociale. (Programme éducation et formation : 2010)⁸.

Cependant, l'université de Kinshasa, jadis la plus grande de toute l'Afrique a terni son blason au fil des années au rythme de la décadence de son pays. Aujourd'hui, son nom ne figure dans un aucun classement international. Mais selon des observateurs fortuits, elle reste la première et la plus prestigieuse des universités de la République Démocratique du Congo. L'encadrement pédagogique des étudiants a toujours été considéré comme un facteur non négligeable dans les performances de ces derniers durant le cursus académique. Dans les premières années d'études, ce problème s'est toujours posé avec acuité. C'est ainsi que depuis l'UNAZA, existent deux instructions académiques n°38, du 3 janvier 1979, relative à l'encadrement pédagogique et de l'instruction académique n°48, portant sur l'encadrement pédagogique des étudiants des premières années d'études.

Les deux instructions s'adressent aussi bien aux responsables d'établissements, aux enseignants qu'aux divers services ad hoc. Aux premiers il est demandé d'exercer un contrôle régulier sur le travail des enseignants et des étudiants ainsi sur la progression des enseignements et diverses activités connexes. Aux seconds, il est rappelé de faire preuve de conscience professionnelle et de discipline, par le respect rigoureux des obligations et devoirs inhérents à la carrière professorale : le respect de l'horaire et du volume horaire des enseignements, le suivi des étudiants pendant et en dehors des cours, la disponibilité au bureau en vue d'y recevoir et écouter les étudiants, le souci d'améliorer les méthodes d'enseignements ainsi que le contenu de ses enseignements grâce à la recherche, à la documentation renouvelée et autres opportunités, la participation à toutes les activités de la faculté, la mise à la disposition des étudiants des supports didactiques, l'organisation régulière des évaluations formatives pendant l'année(travaux pratiques, interrogations),etc.

A l'Unikin, l'insuffisance, voire le manque d'infrastructures et d'équipements, les restrictions budgétaires, le manque de frais de fonctionnement pour les facultés, la promiscuité et la précarité des logements des étudiants, le délabrement et la sursaturation des auditoriums, insuffisances et/ou

l'inexistence des supports didactiques, le dysfonctionnement des années académique, la mauvaise gestion des frais perçus auprès des étudiants et surtout l'indisponibilité chronique de plusieurs enseignants, font que ces différentes instructions académiques ne sont guère respectées. Il n'est pas exagéré de dire que les étudiants ne sont pas du tout encadrés comme l'exige le règlement **(R.NGUB'USIM MPEY-NKA : 2010)**⁹.

Conclusion

Tout au long de ce travail à la lecture de certaines articulations, nous avons établi un lien pour comprendre le paradoxe qui existe entre les missions de l'Université de Kinshasa, le partenariat éducatif et la procédure de recrutement par concours.

Il se dégage de cette lecture qu'il est à ce moment impossible pour l'université de Kinshasa d'atteindre les objectifs que l'Etat Congolais lui a assigné. Avec la faillite de ce dernier, l'Université de Kinshasa constitue un tremplin pour la jeunesse Congolaise, elle se trouve à la croisée de chemin quant à la formation de cette dernière.

Cependant, l'effort qui doit être fait, c'est d'améliorer les conditions de travail des agents, par l'augmentation de leur salaire, de procéder à la réforme du système éducatif (le programme en vigueur ne répond pas à temps réel aux problèmes de la société congolaise). Cette mesure va non seulement contribuer à l'abolition du partenariat éducatif, qui constitue à ce jour une pesanteur à la réussite d'un recrutement meilleur des candidats désireux de poursuivre les études universitaires mais aussi, à la bonne formation des étudiants (bien payé, on accepterait d'encadrer même peu d'étudiants, pourvu qu'ils soient meilleurs) *car avec le partenariat éducatif, médiocre ou meilleur, on est sensé payer ses frais.*

Orientation Bibliographique

1. www.unikin.cd
2. R. NGUB'USIM MPEY-NKA(2010), pour la Refondation de l'Université de Kinshasa et du Congo faut-il recréer Lovanium ?, éd. Harmattan, paris.
3. Administration de Budget de l'Université de Kinshasa.
4. Programme éducation et formation(2010) : cadre cohérent d'indicateurs et de critère de référence pour le suivi des objectifs de Lisbonne.
5. M. LEJEUNE et M. GULUGANA(2009), mission d'identification R.D.Congo, rapport final.
6. Secrétariat du Corps Scientifique.
7. J.P MPIANA TSHITENGE WA MASENGU(2011), partenariat éducatif des établissements publics d'Enseignement Supérieur et Universitaires en R.D. Congo Evolutions, tendances et alternatives (cas de l'Université de Kinshasa) in Mouvements et Enjeux Sociaux n°65.